Nations Unies E/CN.6/2017/NGO/58

Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Soixante et unième session
13-24 mars 2017
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Dianova International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

16-20054 (F) 051216 051216

Merci de recycler

Déclaration

Appel à mettre fin aux vulnérabilités spécifiques aux femmes dans la vague actuelle de migration forcée

Dianova International est un réseau d'organisations non-gouvernementales implantées dans les Amériques, en Europe, en Asie et en Afrique. Le réseau contribue au développement des peuples, des communautés et des organismes par le biais de divers programmes sociaux et humanitaires. À l'occasion de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, Dianova appelle les États à s'attaquer aux vulnérabilités spécifiques aux femmes dans la conception et la mise en œuvre des programmes et politiques en matière de migration, en particulier, mais pas exclusivement, face à la vague de personnes contraintes de se déplacer.

De la nécessité persistante de reconnaître les droits des personnes en déplacement et d'assurer leur protection

La migration a toujours été un vecteur de développement. Depuis des siècles, les échanges humains façonnent les cultures, les économies et les sociétés du monde entier. Par exemple, les migrants représentent plus d'un tiers de la population de grandes villes comme Londres, Sydney et New York, tandis qu'ils représentent plus de la moitié à Dubaï et à Bruxelles (Rapport État de la migration dans le monde, 2015, Organisation internationale pour les migrations). Ces chiffres montrent que la migration était déjà une réalité bien ancrée avant la crise actuelle occasionnée par les déplacements massifs. Cependant, même face à cette réalité, les États rechignent toujours à octroyer des droits à cette population et à la protéger; depuis 1990, seuls 48 pays ont ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Il est à noter qu'aucun pays membre de l'Union européenne ni aucun autre grand pays d'accueil de l'hémisphère Nord ne figure parmi ces États.

Cette situation s'aggrave avec le nombre record actuel de personnes qui migrent contre leur gré. Aujourd'hui, des États et des sociétés ferment systématiquement leurs portes et leurs frontières et restent aveugles face à la situation de femmes, de filles, d'hommes et de garçons qui, pour survivre, n'ont eu d'autre choix que de fuir leur foyer et d'abandonner derrière eux leur vécu et tous leurs biens. Dans ce contexte, certains États tentent de limiter les possibilités de survie de ces personnes, leur infligent des peines d'emprisonnement et institutionnalisent la xénophobie, à cause d'une situation dont elles ne sont pas responsables. En les privant de protection, d'autres font le lit de l'exploitation du travail et d'autres formes d'abus sur leur territoire. De manière générale, jusqu'à présent, le choix du sacrifice de vies humaines l'a emporté sur celui de l'exploration des capacités humaines.

La migration forcée aggrave les vulnérabilités préexistantes pour les femmes

La presse, les médias sociaux et les rapports officiels nous servent à profusion des témoignages de la terrible situation que connaissent actuellement les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Cette situation, qui du reste n'est facile pour personne, est particulièrement difficile pour les femmes et les autres groupes minoritaires. Dans les zones de conflit et dans les situations où les

femmes sont obligées d'abandonner leur foyer, les vulnérabilités préexistantes auxquelles elles sont en proie atteignent des proportions épouvantables. La violence, la traite des êtres humains, l'exploitation et les agressions sexuelles, les abus, la discrimination et la négligence s'ajoutent à la masse de défis redoutables auxquels se heurtent déjà toutes les personnes qui migrent ou qui se retrouvent dans des camps temporaires, des camps de réfugiés et des centres d'accueil dans leur pays ou à l'étranger.

En dépit des efforts actuels consacrés à la situation des femmes et des filles dans ces contextes, il y a toujours une nécessité impérieuse d'investir dans leur protection et leur autonomisation. Ce constat fait dans la dernière version de l'Examen 2016 de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés rejoint celui auquel le réseau a abouti dans les centres internationaux de protection de Dianova. Selon le rapport, l'accès des femmes à des activités génératrices de revenus durables est freiné par une couche supplémentaire d'obstacles. En outre, les rôles culturellement attribués aux hommes et aux femmes empêchent les femmes d'occuper des postes de direction et les excluent souvent de toute participation à la conception et à la mise en œuvre des programmes. De même, en plus d'être privées de l'accès aux articles d'hygiène intime et aux soins de santé sexuelle et reproductive, le droit légal de travailler leur est souvent nié, ce qui se traduit par une exposition accrue aux abus et à l'exploitation. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés signale également que les violences sexuelles et sexistes sont souvent aggravées dans les contextes de déplacement, créant un besoin accru d'investir dans l'éducation à l'égalité des sexes pour tous, de prendre d'autres mesures préventives et de mettre en place des mécanismes de protection et de réadaptation adéquats pour les femmes et les filles victimes de violences.

L'expérience de Dianova en matière d'autonomisation économique des réfugiées

En Espagne, Dianova gère trois centres pour demandeurs d'asile et autres bénéficiaires de la protection internationale et leur famille. Le programme en deux phases est basé sur un plan d'intégration personnalisé, assorti d'une évaluation individualisée et adaptée aux besoins spécifiques de chaque personne. Ce modèle revêt un intérêt particulier pour les femmes et les filles en ce sens qu'il s'attaque en profondeur aux obstacles culturels et sociaux à l'autonomisation des femmes. La première phase du programme est axée sur le renforcement du développement personnel des bénéficiaires, leur préparation au nouvel environnement, les normes culturelles et les valeurs démocratiques locales. La deuxième phase porte sur leur intégration et leur autonomisation, à travers l'investissement dans les formations professionnelles, les compétences linguistiques et l'éducation.

Dianova a constaté qu'il était très important de surmonter les obstacles et d'assurer des emplois sûrs pour les femmes dans le cadre du programme. Les rôles restrictifs dévolus aux hommes et aux femmes, les pratiques religieuses, le manque d'éducation et les responsabilités familiales sont autant de différences culturelles qui limitent souvent les chances de mener une carrière. Dans le cadre de son programme, Dianova assure l'éducation formelle de tous les enfants, dispense des formations de renforcement des capacités aux femmes, soutient les activités de travail indépendant et engage le secteur privé à garantir des possibilités d'emploi et

un environnement de travail sécuritaire pour les femmes, respectueux de leur culture et des différences qui en découlent.

Principales recommandations pour la protection des femmes déplacées et leur autonomisation :

Sur la base de l'expérience et des enseignements tirés, Dianova International estime qu'il est impératif pour la sécurité et l'autonomisation des femmes que les États Membres s'attaquent aux causes profondes de la migration forcée aux niveaux national et international. En outre, il demande aux États Membres de suivre les recommandations suivantes pour que chaque femme déplacée puisse exercer les mêmes droits que ceux qui devraient être garantis à chaque femme, partout dans le monde :

- Collecter des données détaillées et ventilées par sexe pour concevoir des réponses adéquates en faveur des femmes;
- Fournir l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive et fournir des matériels de base, tels que des articles d'hygiène intime pour les femmes et les filles, des tire-laits et des biberons pour les mères;
- Garantir l'accès à un moyen de subsistance sûr;
- Prévenir et réprimer les violences sexuelles et autres aux formes de violence sexiste : offrir un soutien psychosocial aux victimes de violence; fournir des formations préventives sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux femmes et aux filles ainsi qu'aux hommes et aux garçons; et veiller à ce que les auteurs de violence répondent de leurs actes;
- Lutter contre la xénophobie et promouvoir l'intégration multidimensionnelle (langue, culture, travail, transport et technologie);
- Offrir des formations professionnelles aux femmes et s'assurer que les filles sont scolarisées;
- Inclure les migrantes et d'autres minorités dans l'élaboration des politiques et la programmation relatives à la migration;
- Soutenir et multiplier les programmes d'intégration personnalisés pour répondre aux besoins spécifiques;
- Octroyer aux femmes le droit légal de travailler pour prévenir les abus et l'exploitation sur le lieu de travail et ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille;
- S'engager en partenariat avec le secteur privé à les éduquer sur les différentes normes culturelles, lutter contre la xénophobie dans le processus d'embauche, créer des possibilités d'emploi pour les migrants et les réfugiés et construire un environnement de travail sûr et inclusif pour les femmes d'origines culturelles et religieuses différentes.